

REGLEMENT INTERIEUR DE LA VIE A L'INTERNAT

Annexe du règlement intérieur du lycée Louis Guilloux. Approuvé par le Conseil d'Administration le

Les élèves bénéficiant du service d'internat s'engagent à se conformer aux présentes règles, et aux horaires.

Pour les élèves autorisés à rentrer le dimanche soir, l'accueil est assuré entre 20h00 et 22h00 impérativement !

HORAIRES

Journée :

Lever à 6h45 : Tous les élèves doivent être prêts à 7h45 au plus tard. Ils n'auront plus accès à l'internat de 7h45 à 18h45 (17h le mercredi)

Les repas : Obligatoires, ils sont pris dans la salle de restauration, accessible avec la carte qui doit être validée à chaque repas.

En cas de perte ou d'oubli de la carte, l'élève devra se présenter le + rapidement possible auprès de madame Baudru, au service intendance,

- Petit déjeuner : de 6h à 7h45 au plus tard.
- Diner : 18h45 – 19h30
- Sortie du self pour 19h30 puis retour à l'internat

Etude obligatoire Lundi, Mardi et Jeudi de 17h45 à 18h40 en salle surveillée.

Coucher : Aucun déplacement ne sera toléré après 22h. Extinction des lumières : 22h30

Les déplacements nocturnes pour l'utilisation des sanitaires doivent se faire en silence, avec le souci de ne pas perturber le sommeil des autres élèves.

Départ Vendredi : petit déjeuner jusqu'à 7h30. Bagages laissés en salle d'activité et récupérés (en présence d'un surveillant) au plus tard à 7h50.

Les valises et autres sacs doivent être placés en bagagerie après 7h50

Contrôles de présence :

- **1^{er} appel à 17h45** lundi, mardi et jeudi – entre 18h15 et 18h30 le mercredi.
- **2^{ème} appel à 22h** dans les chambres. Tous les élèves doivent se rendre à leur étage pour 22h00.

ABSENCES

Toute absence prévue ou non doit être signalée au service Vie Scolaire de l'établissement. Il est demandé de préciser le motif par écrit en rédigeant le plus tôt possible un mail. Un appel n'est pas suffisant.

Les responsables s'engagent à prévenir le service :

internat.0350032v@ac-rennes.fr
juliette.sicault@ac-rennes.fr
eric.quiviger@ac-rennes.fr

Téléphone Bureau Vie Scolaire jusqu'à 17h40 : 02 99 84 57 65

Téléphone Internat : 02 99 84 14 36 le soir à partir de 19h30 et le dimanche soir à partir de 20h00

LES SORTIES ET RENTREES

HORAIRES

RETOUR DE WEEK END

- **Dimanche soir et jour férié**

L'accueil est assuré de 20h à 22h au plus tard. Tout interne inscrit pour la rentrée du dimanche soir, doit en cas d'empêchement, impérativement avertir l'internat par téléphone. Un écrit doit obligatoirement suivre par mail.

Absence prévue, prévenir avant le vendredi midi précédant par écrit.

Absence imprévue, prévenir par téléphone puis envoyer un mail.

- **Lundi matin** : les élèves doivent porter leurs bagages à l'internat jusqu'à 8h15. Puis à la bagagerie près du bureau de vie scolaire.

RETOUR EN COURS DE SEMAINE

Les retours se font pour 17h30 impérativement. Le premier appel internat se fait à 17h45.

En cas d'impossibilité de respecter l'horaire, le retour devra se faire le lendemain matin.

SORTIES EXCEPTIONNELLES

- Toute sortie exceptionnelle se fait exclusivement sur présentation d'une demande écrite à remettre aux CPE.

Les sorties sont autorisées pour se rendre aux convocations à la journée d'Appel et de Préparation à la Défense, aux concours et examens. Les sorties pour recherche de stage sont autorisées mais uniquement après les cours.

- Toute autre sortie à caractère exceptionnel ne pourra se faire que si les responsables légaux viennent eux-mêmes chercher leur enfant.

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

LE RESPECT D'AUTRUI

L'harmonie de la vie en collectivité repose sur le respect par chacun des droits des autres.

A l'internat, ce principe s'applique en particulier dans les situations suivantes :

- Respect des locaux et des équipements mis à la disposition de tous. Les espaces de détente et de travail ainsi que les sanitaires sont placés sous la responsabilité de chaque usager. Chacun doit contribuer à leur maintien en état de propreté.
- Respect du droit au travail, à la tranquillité et au sommeil.
- Les élèves sont priés de ne plus prendre de douche après 22h.
- Les déplacements nocturnes pour l'utilisation des sanitaires doivent se faire en silence, avec le souci de ne pas perturber le sommeil des autres élèves.
- La lumière, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles, Smartphones et autres supports vidéo doivent être éteints à 22h30.

Respect des personnels éducatifs, d'entretien et de restauration. Les personnels s'efforcent de rendre le temps d'internat à la fois agréable et utile. Le respect qu'ils manifestent envers les élèves appelle un retour identique de leur part.

Les élèves veillent en particulier :

- A appliquer les consignes qui leur sont données
- A s'adresser aux personnels avec courtoisie
- A faciliter leur travail en maintenant les chambres propres et rangées
- A respecter les espaces communs (propreté et bonne utilisation du matériel)

ETRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ, DE SA SANTÉ ET DE CELLES DES AUTRES

Le dispositif de sécurité de l'internat repose sur la fiabilité des équipements de sécurité. Chacun veillera donc à l'application des consignes sur la conduite à tenir en cas de danger.

Les élèves veilleront notamment à :

- Exercer leur vigilance quant à la sécurité des personnes et des bâtiments et à signaler toute anomalie aux personnels de surveillance.
- S'abstenir de toute utilisation intempestive ou dégradation des matériels de sécurité incendie.
- Effectuer les exercices d'évacuation dans le strict respect des consignes.
- Ne brancher aucun appareil de chauffage ou de cuisson et ne pas utiliser de multiprise.
- N'introduire aucun stupéfiant ou alcool dans l'établissement.
- Prendre obligatoirement ses repas au self (petit déjeuner et repas du soir). Le petit déjeuner et le dîner font partie intégrante des règles de base d'une bonne hygiène de vie.

En cas de problème de santé, le CPE pourra contacter la famille pour un retour le soir même au domicile

- Un badge « internat » est mis à disposition pour l'année scolaire. Il est personnel. Le badge est un élément de sécurité qui doit être obligatoirement restitué à la fin de l'année. La perte du badge entraîne une facturation de 10 euros.

ETRE ECO-RESPONSABLE

Outre son coût économique, le gaspillage des ressources et des énergies se doit d'être pris en compte. Un comportement éco-responsable est donc attendu de chacun.

- L'hiver, l'aération des chambres doit être limitée au strict nécessaire.
- Les élèves veilleront à la fermeture des fenêtres en quittant les lieux.
- Dans les sanitaires, le gaspillage de l'eau est strictement interdit. La durée des douches doit être raisonnable.
- Au restaurant scolaire, où la présence de l'élève est obligatoire, chacun se limitera à la nourriture qui est nécessaire à sa consommation. Ceci vaut en particulier pour le pain.
- Dans tous les locaux, le dernier sorti veillera à éteindre les lumières et à fermer la porte.

PARTICIPER A L'ENTRETIEN DES LOCAUX

L'internat est un lieu de construction de la citoyenneté. La participation de tous à l'entretien des locaux est l'un des moyens de cette éducation. A ce titre, les élèves ont la responsabilité du nettoyage de leur chambre.

Le matin, chaque interne doit veiller à faire son lit et à ranger ses affaires dans les rangements prévus à cet effet.

L'armoire doit être munie d'un cadenas. Les affaires personnelles sont sous l'entière responsabilité des élèves.

Une vigilance sera portée à la veille de départ en vacances et de stage.

Les élèves internes veilleront à respecter la propreté des espaces communs (couloirs, salles de détente, tisanerie).

Toute dégradation sera sanctionnée et la facture des frais occasionnés sera envoyée à la famille.

ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Le manquement aux règles de vie de l'internat entraîne des conséquences disciplinaires. Les sanctions prévues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Les infractions graves au présent règlement (introduction et/ou consommation d'alcool ou de stupéfiants, atteinte à la sécurité, violence, dégradation) entraînent une éviction immédiate de l'internat, voire de l'établissement selon les cas. Les parents seront tenus de venir chercher leur enfant le soir même.

L'assiduité aux cours est une obligation. Tout manquement sera sanctionné par une exclusion temporaire de l'internat.

UTILISATION SALLE INFORMATIQUE

Une salle avec des ordinateurs est mise à disposition pour les élèves internes. Merci de laisser la salle dans un état correct et d'être respectueux du matériel informatique. Pour des questions de sécurité, il est demandé de solliciter le surveillant pour l'ouverture à clef de cette salle, de même pour la fermeture après utilisation.

UTILISATION SALLE D'ACTIVITE ET SALLE TV

Les élèves internes doivent prendre soin du mobilier. Les jeux et matériaux de loisirs doivent être utilisés correctement et rangés après utilisation. Toute panne ou détérioration doit être signalée. La télévision doit être utilisée de manière appropriée. Le mobilier des salles d'activités doit être rangé après utilisation.

CONSEIL D'INTERNAT

L'internat Louis Guilloux s'est doté depuis 2015 d'un conseil d'internat qui réunit les représentants de chaque étage pour aborder les problèmes liés le plus souvent à la vie en collectivité et y trouver des solutions. Cette instance se réunit deux à trois fois par an, en moyenne. La direction, l'intendance, la vie scolaire, les agents y sont présents régulièrement pour répondre aux questions soulevées et pour sensibiliser les internes sur des sujets concernant le bon fonctionnement de l'ensemble.

INFIRMERIE

- Dispositions à l'internat

En dehors des horaires d'ouverture de l'infirmerie d'internat, l'élève doit s'adresser au surveillant de son étage qui prendra toute disposition.

- Prise en charge des soins quotidiens et/ou ponctuels

En cas de soins prescrits par le médecin traitant, les médicaments doivent être remis à l'infirmière, accompagnés d'une ordonnance ou de sa photocopie.

Les élèves ne doivent pas conserver de médicaments dans leur chambre, sauf avis de l'infirmière.

- Aucun départ ne se fera à l'initiative de l'élève

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT

L'inscription à l'internat est annuelle. En cas de non-respect de ce règlement, elle pourrait ne pas être renouvelée l'année suivante.

Nom :

Classe :

Prénom :

Chambre :

N° téléphone portable : .../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat du Lycée Louis Guilloux et m'engage à le respecter.

Date :

L'élève interne :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
approuvé »

Le représentant légal :

Signature précédée de la mention « Lu et